



Association
Henri Capitant

Journées internationales polonaises

La responsabilité environnementale

La responsabilité environnementale en droit pénal

Vietnam

Łódź 5 – 7 juin 2023

3.1 Responsabilité pour violation d'une norme pénale

1) Dans votre pays, les infractions pénalement sanctionnées à la législation protectrice de l'environnement peuvent-elles servir de fondement à des actions en responsabilité civile ? Si c'est le cas :

Le règlement des affaires civiles dans les affaires pénales doit être effectué en même temps que le règlement des affaires pénales. Dans le cas où une affaire pénale doit être réglée avec la question de l'indemnisation des dommages ou du remboursement mais qu'il n'y a pas de conditions de preuve et n'affecte pas le règlement de l'affaire pénale, l'affaire civile peut être séparée pour le règlement conformément aux dispositions de la procédure civile. Cependant, pour le cas où l'affaire pénale doit être réglée avec la question de l'indemnisation des dommages ou du remboursement mais il n'y a pas de conditions de preuve et n'affecte pas le règlement de l'affaire pénale, la matière civile peut être séparée de l'affaire pénale en vue d'un règlement dans le cadre d'une procédure civile. Dans la sous-section 2, section I de la lettre officielle 121/2003/KHXX, traitant d'un certain nombre de questions civiles dans les affaires pénales comme suit : *En général, la partie civile dans une affaire pénale doit être résolue en même temps que la partie pénale dans la même affaire pénale.*

Mais actuellement, le Code de procédure pénale 2015 ne prévoit pas spécifiquement le règlement des questions civiles dans les affaires pénales. Le tribunal n'accepte de trancher la partie civile qu'à la demande des parties concernées (il y a une requête pour exiger ou poursuivre)¹. L'acceptation et le règlement de l'affaire s'effectuent selon les procédures générales conformément à l'Ordonnance sur les procédures de règlement des affaires civiles.

* Master en droit, Université de Droit de Ho Chi Minh ville, Vietnam
Email: npan@hcmulaw.edu.vn

¹ On peut séparer pour régler l'entière partie civile ou une partie d'une affaire pénale par une affaire civile selon la procédure civile seulement sur demande, si la partie civile en cours de séparation n'est pas liée à la détermination de la composition des crimes, à l'envisagement d'aggravation ou d'atténuation des responsabilités pénales de l'accusé et dans l'un des cas suivants :

- + La victime ou la partie civile n'a pas été retrouvée ou identifiée ;
- + La victime ou la partie civile n'a pas encore demandé ;
- + La victime ou la partie civile a fait une demande, mais n'a pas fourni ou a fourni des preuves insuffisantes pour étayer sa demande à la demande des autorités chargées de la procédure en général et de l'arrêt de la Cour en particulier ;

- a. Quelles sont les personnes habilitées à exercer ces actions en responsabilité civile et quels sont les mesures, sanctions ou remèdes dont elles peuvent demander l'application ? Existe-t-il un statut spécifique accordé à certaines personnes morales dont la mission statutaire est la protection de l'environnement (agrément pour les associations, agences de l'État, présomption d'intérêt à agir, etc.) ?**

Les décisions relatives à l'environnement sont assez larges (documents juridiques ; décisions administratives ; conventions et règlements ; consultations des personnes lors de la préparation de l'étude d'impact sur l'environnement ; suivi de l'application des politiques et des lois sur la protection de l'environnement, etc.) . Comme d'autres domaines de la vie socio-économique, le processus décisionnel sur l'environnement nécessite la participation des personnes et des organisations pour assurer l'ouverture, la transparence, l'objectivité ainsi que la qualité de cette décision. Lors de l'exercice de la propriété ou d'autres droits de propriété, les sujets doivent se conformer aux dispositions de la loi sur la protection de l'environnement ; s'ils polluent l'environnement, ils doivent arrêter les actes polluants, prendre des mesures pour remédier aux conséquences et verser des indemnités pour les dommages².

Pour les actes qui causent des dommages à l'environnement liés à la responsabilité civile, il y aura des mesures d'indemnisation. Plus précisément, selon la loi vietnamienne, il est de la responsabilité de réparer les dommages causés par la pollution de l'environnement. Les sujets (organisations, individus ou autres entités) qui commettent des actes de violation des lois environnementales, réduisent la fonction et l'utilité de l'environnement, causent des dommages à la vie humaine, à la santé ou aux biens, à la propriété et aux intérêts légitimes des individus, des organisations et d'autres sujets doivent remédier pollution, restaurer l'état actuel de l'environnement et compenser les dommages causés par les violations de la loi. En général, en ce qui concerne la responsabilité non contractuelle en matière d'indemnisation, en principe, la personne qui cause le dommage doit indemniser. La personne à l'origine du dommage n'est pas responsable de l'indemnisation du dommage dans le cas où le dommage est causé par des événements de force majeure ou est entièrement la faute de la partie lésée, sauf convention contraire ou disposition contraire de la loi. Donc, en gros, si elle veut être exclue de l'indemnisation, la personne qui a causé le dommage doit prouver l'un des deux cas de dommage, à savoir : dû à un cas de force majeure ou entièrement du fait de la faute de la

+ La victime, le demandeur civil et le défendeur civil sont absents de l'audience et leur absence entrave réellement le règlement civil. (sous-section 2, section I, lettre officielle 121/2003/KHXX).

² L'obligation de protection de l'environnement en droit civil est précisée à l'article 172 du Code civil de 2015.

personne lésée. Pour avoir droit à une réduction du niveau d'indemnisation, le sujet dommageable doit prouver qu'il n'est pas fautif ou qu'il a involontairement commis une erreur et que le dommage est trop important par rapport à sa capacité économique. On peut voir que, dans le Code civil 2015, l'élément de faute n'est pas considéré comme une condition obligatoire pour déterminer la responsabilité d'indemniser les dommages non contractuels, mais est un facteur important pour déterminer quel sujet doit payer une indemnisation ou ne doit pas payer aussi bien que le niveau de réduction d'indemnisation des dommages non contractuels.

Dans la responsabilité de réparer les dommages causés par la pollution de l'environnement, le sujet de la pollution de l'environnement causant des dommages ne doit pas utiliser l'excuse qu'il n'est pas en faute pour abdiquer la responsabilité de réparer les dommages. Dans le cas où le sujet de la pollution de l'environnement prouve que la faute à l'origine du dommage appartient au tiers, en principe le tiers n'est pas indemnisé pour le dommage³, mais le pollueur doit quand même verser une indemnisation aux autres sujets.

Selon l'article 43 de la Constitution de la République Socialiste du Vietnam en 2013, il a été stipulé : "Chacun a le droit de vivre dans un environnement sain et a l'obligation de protéger l'environnement." Ce règlement reconnaît les droits et obligations des citoyens en matière de protection de l'environnement, créant une base constitutionnelle pour établir les droits, obligations et responsabilités en matière de protection de l'environnement. Dans l'article 4 de la loi relative à la protection de l'environnement en 2020, il est précisé que : « La protection de l'environnement est le droit, l'obligation et la responsabilité de toutes les agences, organisations, communautés, ménages et individus. Les agences, les organisations, les communautés résidentielles, les ménages et les individus bénéficiant de l'environnement sont tenus de contribuer financièrement aux activités de protection de l'environnement ; causant une pollution, des incidents et une dégradation de l'environnement doit payer, réparer les dommages, réparer, gérer et assumer d'autres responsabilités conformément à la loi ». Dans l'article 5 de la loi sur la protection de l'environnement 2020, l'État a des politiques visant à créer des conditions favorables pour que les agences, les organisations, les communautés résidentielles, les ménages et les individus participent à la mise en œuvre, à l'inspection et à la supervision des activités de protection de l'environnement. Garantir les intérêts des organisations, des communautés, des ménages et des individus qui contribuent aux activités de protection de l'environnement. Honorer et féliciter les agences, les organisations, les

³ Clause 4, article 585 du Code civil 2015

communautés résidentielles, les ménages et les individus qui ont apporté une contribution positive aux activités de protection de l'environnement conformément à la loi. En outre, l'article 163 de la loi sur la protection de l'environnement 2020 prévoit : Les organisations et les individus ont le droit de se plaindre des violations de la loi sur la protection de l'environnement par les agences, les organisations et les individus conformément à la loi. Les individus ont le droit de dénoncer les actes de violation de la loi sur la protection de l'environnement aux organismes ou personnes compétents conformément à la loi sur les dénonciations. Afin d'accroître la sensibilisation et de renforcer les règles relatives aux actes qui nuisent à l'environnement, la loi vietnamienne impose également à un certain nombre d'agences et d'organisations des obligations de surveillance et de traitement des violations liées à l'environnement.

Afin de mener à bien la gestion de la protection de l'environnement, en principe, il est toujours nécessaire d'avoir un système juridique pour réglementer les réglementations sur la protection de l'environnement afin que les organismes compétents ainsi que les individus puissent se conformer à la loi, protégeant l'environnement, afin que le Les ministres, les chefs des agences de niveau ministériel, basés sur la réalité de la gestion de l'environnement, assumeront la responsabilité première et se coordonneront avec le ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement pour évaluer la situation réaliste. Sur cette base, ces entités développeront et publieront des circulaires et circulaires communes sur la protection de l'environnement dans les domaines de la gestion des ministères et des démembrements.

Lorsque les documents juridiques réglementant la protection de l'environnement auront été promulgués, afin de mettre ces réglementations en pratique, les ministres et les chefs d'agences de niveau ministériel exécuteront les tâches prescrites pour la gestion et la protection de l'environnement, coordonnant en même temps avec le ministre des ressources naturelles et de l'environnement pour aider les agences subordonnées ainsi que d'autres individus à mener à bien la mise en œuvre des réglementations légales promulguées sur la protection de l'environnement pour les agences et les individus sous leur direction. Parallèlement, outre la promulgation et la mise en œuvre des dispositions de la loi, chaque année les ministres et chefs d'agences de niveau ministériel sont chargés de rendre compte au Gouvernement des activités de gestion de l'État en matière de protection de l'environnement dans les domaines sous la gestion de leurs ministères et branches afin que le gouvernement puisse saisir la situation de la

protection de l'environnement et avoir des politiques et des solutions à la situation actuelle pour protéger l'environnement et s'orienter vers la protection de l'environnement.

Dans la clause 1, article 160 de la loi sur la protection de l'environnement en 2020, les responsabilités pour organiser et diriger la mise en œuvre de la vérification et de l'inspection de la protection de l'environnement comprennent : Ministres des ressources naturelles et de l'environnement, de la défense nationale, de la sécurité publique, et présidents des comités populaires à tous les niveaux. Pour les ministères spécialisés tels que : Construction, Industrie et Commerce, Transport, Agriculture et Développement Rural, Santé... la loi sur la protection de l'environnement ne précise pas clairement ce contenu. D'autre part, dans la clause 3 de l'article 167 de la loi sur la protection de l'environnement, « les ministères et les organismes de niveau ministériel, dans le cadre de leurs tâches et de leurs pouvoirs, ont la responsabilité de coordonner avec le ministère des ressources naturelles et de l'environnement l'exécution de la gestion par l'État de la protection de l'environnement ». Ainsi, on peut constater que l'attribution des fonctions et tâches de gestion de l'État sans outils d'accompagnement entraîne des difficultés pour les ministères spécialisés dans le processus d'exécution de leurs tâches de gestion de l'État conformément à la loi. Décret n° 07/2012/ND-CP du 9 février 2012 réglementant les organismes chargés d'exercer la fonction d'inspection spécialisée et les activités d'inspection spécialisées ; Décret n° 122/2014/ND-CP du 25 décembre 2014 portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'Inspection Sanitaire...). En conséquence, les règlements sur les fonctions, les tâches, la structure organisationnelle et l'inspection spécialisée sont confiés à des ministères spécialisés pour exercer la fonction d'inspection et d'examen dans le domaine de la protection de l'environnement dans le cadre de leur gestion.

b. Sait-on s'il existe de nombreuses actions en responsabilité civile fondées sur la commission d'infractions pénales environnementales ? Merci de donner quelques précisions sur des affaires emblématiques s'il en existe.

Selon la nature et la gravité des infractions au droit de l'environnement, les personnes physiques et morales contrevenantes peuvent faire l'objet de sanctions administratives ou de sanctions pénales. En cas de litige relatif à l'environnement, celui-ci sera réglé selon l'ordre de la procédure civile ou la procédure administrative du Tribunal. Selon l'article 30 du Code de procédure pénale 2015, ce contenu est le suivant : *Le règlement des affaires civiles dans les affaires pénales doit être effectué en même temps que le règlement des affaires pénales.* Dans le cas où une affaire pénale doit être réglée avec la question de l'indemnisation des dommages

ou du remboursement mais qu'il n'y a pas de conditions de preuve et n'affecte pas le règlement de l'affaire pénale, l'affaire civile peut être séparée pour le règlement conformément aux dispositions de la procédure civile. Les poursuites en responsabilité civile ne sont engagées qu'à la demande des parties concernées⁴. Le principe du règlement des affaires civiles dans les affaires pénales ne s'applique qu'aux relations d'indemnisation non contractuelles découlant de la commission d'un crime. En conséquence, les questions civiles dans les affaires pénales comprennent uniquement : Réclamer la restitution du bien approprié ; réclamer une indemnisation pour la valeur des biens qui ont été appropriés, mais qui ont été perdus ou détruits ; forcé de réparer les biens endommagés ; réclamer une indemnisation pour la perte des avantages liés à l'utilisation et à l'exploitation du bien, ainsi que des frais raisonnables pour prévenir et réparer les dommages causés par l'appropriation, la destruction ou l'endommagement du bien ; réclamer une indemnisation pour les dommages matériels et spirituels causés par une atteinte à la vie, à la santé, à l'honneur, à la dignité et à la réputation. Ainsi, les questions civiles en matière pénale ne sont tranchées que dans le cadre de la « Responsabilité en réparation des dommages extracontractuels » telle que prévue au chapitre XX du Code civil de 2015, qui sont des rapports de réparation des dommages découlant de la vie, de la santé, de l'honneur, la dignité et la propriété des organisations et des personnes atteintes par le crime. En fait, au Vietnam, les affaires pénales sur l'environnement sont réglées avec une peine supplémentaire d'amende, de sorte que les plaignants n'ont pas de demande de séparation de l'affaire pour règlement civil.

2) Dans votre pays y a-t-il des particularismes en matière procédurale en ce qui concerne la responsabilité environnementale pénale ?

⁴ Article 30 Code de procédure pénale 2015, Selon les dispositions de la dépêche officielle n° 121/2003/KHXX du 19 septembre 2003 de la Cour populaire suprême : Lors de la séparation des affaires civiles des affaires pénales, les trois conditions suivantes doivent être remplies :

À la demande;

Si la partie civile à séparer n'est pas liée à la détermination de la composition criminelle, à la considération d'aggraver ou d'atténuer la responsabilité pénale de l'accusé ;

Dans l'un des cas suivants : a. La victime ou la partie civile n'a pas été retrouvée ou identifiée ; b. La victime ou la partie civile n'a pas encore demandé ; c. La victime ou la partie civile a formulé une demande, mais n'a pas fourni ou fourni de preuves insuffisantes pour étayer sa demande à la demande de la procédure en général et du tribunal en général privé ; d. La victime, le demandeur civil et le défendeur civil sont absents de l'audience et leur absence entrave réellement le règlement civil.

Stipulé en section 2 Partie I Lettre officielle n° 121/2003/KHXX.

Dans le système judiciaire vietnamien actuel, il n'y a pas de tribunal spécialisé pour traiter des crimes liés à l'environnement, bien que ce soit un domaine de grand intérêt pour la société. Le Vietnam est sur la bonne voie pour étudier la création d'une agence spécialisée dans le règlement des affaires pénales liées à l'environnement. La création du Tribunal de l'environnement dans la situation actuelle est nécessaire, conformément à la politique du Parti, à la position de l'État sur la protection de l'environnement et à la tendance de développement des pays du monde entier. En outre, cela montre la détermination du Vietnam à respecter les engagements internationaux signés en matière de protection de l'environnement. La création du tribunal de l'environnement permettra de régler rapidement les affaires pénales et les litiges liés à l'environnement ; créant une prémisse de différenciation, de concentration des compétences et des tâches des juges, des organismes d'évaluation, etc. Compléter la réglementation pour créer une articulation entre l'application des sanctions administratives et les mesures de traitement des poursuites pénales avec le règlement des demandes de compensation de dommages devant des juridictions spécialisées. En termes de compétence, il est conseillé de construire un tribunal de l'environnement compétent pour connaître des affaires. Affaires pénales impliquant des délits environnementaux spécifiés au chapitre XIX du Code pénal de 2015 (de l'article 235 à l'article 246), affaires civiles en vertu des dispositions du Code de procédure civile relatives à l'environnement, affaires administratives en vertu des dispositions de la loi sur les procédures administratives relatives au domaine de l'environnement.⁵

3) Combien de normes juridiques réglementent la criminalité environnementale ? Les règles sont-elles dispersées ou sont-elles regroupées dans un code ?

Les délits environnementaux sont réglementés de manière centralisée dans le Code pénal au chapitre XIX avec les 12 articles (de l'article 235 à l'article 246), en particulier les suivants:

- Infraction de pollution de l'environnement (article 235) :

+ Pour les particuliers: La peine maximale pour ce crime est de 5 ans de prison.

+ Pour les personnes morales commerciales : Peut être suspendu de manière permanente s'ils commettent des crimes dans les cas spécifiés à l'article 79 du Code pénal de 2015 (modifié en 2017).

⁵ Nguyen Thu Hien, Phung Trung Thang, 2021, « La réalité des crimes environnementaux et la nécessité d'établir un tribunal spécialisé en environnement », People's Court Revue.

- Infraction à la réglementation sur la gestion des déchets dangereux (article 236) : La peine maximale pour ce crime est de 10 ans de prison.

- Délit de violation des réglementations sur la prévention, la réponse et la réparation des incidents environnementaux (article 237) :

+ Pour les particuliers, la peine maximale pour ce crime est jusqu'à 07 ans de prison.

+ Pour les personnes morales commerciales : Si vous commettez un crime dans les circonstances spécifiées à l'article 79 du Code pénal de 2015 (modifié en 2017), vous pouvez être définitivement suspendu de votre activité.

- Violation des règlements sur la protection de la sécurité des ouvrages d'irrigation, des digues et la prévention et le contrôle des catastrophes naturelles ; Infractions à la réglementation sur la protection des berges (article 238)

+ Pour les particuliers, la peine maximale pour ce crime est jusqu'à 10 ans de prison.

+ Pour les personnes morales commerciales : Si vous commettez un crime dans les circonstances spécifiées à l'article 79 du Code pénal de 2015 (modifié en 2017), vous pouvez être définitivement suspendu de votre activité.

- Délit d'introduction de déchets sur le territoire vietnamien (article 239)

+ Pour les particuliers, la peine maximale pour ce crime est jusqu'à 10 ans de prison.

+ Pour les personnes morales commerciales : Peut être suspendu de manière permanente s'ils commettent des crimes dans les cas spécifiés à l'article 79 du Code pénal de 2015 (modifié en 2017).

- Infraction de propagation de maladies infectieuses dangereuses à l'homme (article 240) : La peine maximale pour ce crime est de 10 ans de prison.

- Délit de propagation de maladies dangereuses aux animaux et aux plantes (article 241) : La peine maximale pour ce crime est de 07 ans de prison.

- Infraction de destruction des ressources aquatiques (article 242)

+ Pour les particuliers, la peine maximale pour ce crime est jusqu'à 10 ans de prison.

+ Pour les personnes morales commerciales : L'opération peut être suspendue pour une durée de 6 mois à 3 ans si l'infraction est commise dans les cas prévus à la clause 3, article 242 du Code pénal 2015 (modifié 2017).

- Infraction de destruction de forêts (article 243)

+ Pour les particuliers, la peine maximale pour ce crime est jusqu'à 15 ans de prison.

+ Pour les personnes morales commerciales : Si vous commettez un crime dans les circonstances spécifiées à l'article 79 du Code pénal de 2015 (modifié en 2017), vous pouvez être définitivement suspendu de votre activité.

- Crime de violation des réglementations sur la protection des animaux en voie de disparition, précieux et rares (article 244)

+ Pour les particuliers, la peine maximale pour ce crime est jusqu'à 15 ans de prison.

+ Pour les personnes morales commerciales : Si vous commettez un crime dans les circonstances spécifiées à l'article 79 du Code pénal de 2015 (modifié en 2017), vous pouvez être définitivement suspendu de votre activité.

- Infraction à la réglementation sur la gestion des réserves naturelles (article 245)

+ Pour les particuliers, la peine maximale pour ce crime est jusqu'à 07 ans de prison.

+ Pour les personnes morales commerciales : L'opération peut être suspendue pour une durée allant de 06 mois à 03 ans en cas de commission d'infractions dans les cas prévus à l'article 79 du Code pénal de 2015 (modifié en 2017).

- Infraction d'importation et de propagation d'espèces exotiques envahissantes (article 246)

+ Pour les particuliers, la peine maximale pour ce crime est jusqu'à 07 ans de prison.

+ Pour les personnes morales commerciales : L'opération peut être suspendue pour une durée de 6 mois à 2 ans si l'infraction est commise dans les cas prévus à la clause 3, article 246 du Code pénal 2015 (modifié 2017).

4) Un acte commis involontairement peut-il engager la responsabilité pénale, si oui dans quelles circonstances ?

Les actes non intentionnels peuvent engager la responsabilité pénale. Et spécifié par deux formes non intentionnelles⁶:

- Les contrevenants prévoient que leurs actes peuvent avoir des conséquences néfastes pour la société, mais pensent que ces conséquences ne se produiront pas ou pourront être évitées.

- Les délinquants ne prévoient pas que leurs actes peuvent entraîner des conséquences néfastes pour la société ; même si les conséquences doivent être prévues et peuvent être prévues.

Et doivent être combinés avec des dommages-intérêts qui atteignent les normes spécifiées dans le Code pénal.

5) Responsabilité pénale des personnes morales - Quelle est la réception de la directive 2008/99 dans votre pays ? Des modifications ont-elles été apportées aux dispositions nationales transposant la directive ? Quelles sont les mesures si la directive n'est pas applicable ?

Le 19 octobre 2008, le Conseil de l'Europe a publié la directive n° 2008/99/CE relative à la protection de l'environnement par le droit pénal⁷. En conséquence, la section d, article 2 de la présente directive stipule clairement qu'une personne morale passible de responsabilité pénale est toute organisation qui a un statut juridique en vertu de la loi du pays d'enregistrement. Bien que le Vietnam ne soit pas membre de l'UE et n'ait pas besoin de se conformer aux règles énoncées dans la directive, le Vietnam tire également des enseignements de l'expérience et l'applique à la législation en promulguant des réglementations visant à renforcer l'utilisation du droit pénal pour lutter contre les actes de pollution de l'environnement. Tout d'abord, on constate que le Code pénal de 2015, modifié et complété en 2017 (le Code pénal de 2015), a officiellement reconnu pour la première fois l'objet de la responsabilité pénale comme personne morale. Il s'agit d'une innovation de rupture dans la politique criminelle du Vietnam, la concrétisation des Résolutions du Parti Communiste du Vietnam et de la Constitution de 2013. Il s'agit de promouvoir davantage le rôle du Code pénal en tant qu'outil juridique pointu et

⁶ Délit non intentionnel selon l'article 11 du Code pénal 2015 (modifié 2017)

⁷https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32008L0099&fbclid=IwAR3G2F60FcG_54OmEsc0d93oZ6S1kCfHfPn3eHT5ISgHTU3AXsKcwz8wRVQ

efficace dans la lutte contre la criminalité, en modifiant la perception traditionnelle du crime et de la peine⁸.

L'alinéa 2, article 2 du Code pénal de 2015 stipule : "Seule la personne morale commerciale qui commet une infraction prévue à l'article 76 du présent code engage sa responsabilité pénale". Le Code pénal vietnamien stipule qu'une personne morale passible de responsabilité pénale n'est qu'une personne morale commerciale, et en même temps, une personne morale n'est responsable pénalement que pour un certain nombre de crimes spécifiques spécifiés à l'article 76 du Code pénal de 2015. Sur la base de la détermination de la responsabilité pénale des personnes morales, le Code pénal vietnamien a également spécifié les crimes pour lesquels les personnes morales doivent assumer la responsabilité pénale, y compris le crime de pollution de l'environnement spécifié à l'article 235 du Code pénal de 2015 comme l'un des crimes environnementaux pour lequel les personnes morales commerciales doivent assumer la responsabilité pénale lorsqu'elles commettent des actes constitutifs d'un délit. Par rapport à la réglementation précédente, le Code pénal de 2015 a révisé la composition des délits environnementaux dans le sens de concrétiser les comportements et de quantifier les infractions spécifiques. En particulier pour le crime de pollution de l'environnement, le Code pénal de 2015 stipule spécifiquement les types d'actes de pollution de l'environnement, notamment : enterrer, enfouir, déverser, rejeter dans l'environnement des déchets dangereux ou des matières organiques persistantes, rejeter, rejeter des eaux usées, enterrer, enfouir, déverser, rejeter dans l'environnement des déchets solides, etc., rayonnement..., quantifier les facteurs qui provoquent les conséquences⁹. Ce règlement a créé une base juridique pour traiter des actes de pollution, contribuant à la lutte et à la prévention des actes de pollution de l'environnement, répondant aux exigences de l'intégration internationale.

3.2. Qualification de l'acte - crime ou délit contre l'environnement ?

1) Quelles sont les définitions des crimes contre l'environnement dans votre droit ? Y a-t-il des crimes typés contre les principes de protection de la nature ?

⁸ Résolution n° 22/NQ-CP du 22 mars 2014 sur la session législative de mars 2014, le gouvernement a ordonné qu'« il est nécessaire de prescrire la responsabilité pénale des personnes morales économiques sur la base de la recherche et d'identifier clairement les questions spécifiques pertinentes, en garantissant la compatibilité avec la réalité et la faisabilité de notre pays ». Ce point de vue est également partagé par le Comité directeur central pour la réforme judiciaire

⁹ Auparavant, l'article 182 du Code pénal de 1999 stipulait que les conséquences du dommage devaient être quantifiées avec l'expression "niveau sévère" ou "entraînant des conséquences graves" qui est générique, sans dispositions spécifiques, rendant son application difficile et des problèmes se posent.

D'après les dispositions du Code pénal vietnamien, il ressort qu'un crime environnemental est un acte dangereux pour la société, commis par des personnes ayant des capacités criminelles, et porte atteinte à la durabilité et à la stabilité de l'environnement. ; portant atteinte aux relations sociales dans le domaine de la gestion et de la protection de l'environnement, entraînant de mauvaises conséquences pour l'environnement écologique.¹⁰

Il existe 11 délits spécifiques¹¹, sur 11 délits environnementaux spécifiés dans le Code pénal actuel, 7 sont érigés en délits matériels, dont : délit de pollution de l'environnement (article 182), délit de violation des réglementations sur la gestion des déchets dangereux (article 182a), délit de violation des réglementations sur la prévention des incidents environnementaux (article 182b), délit de dépôt de déchets sur le territoire du Vietnam (article 185) , le délit d'infraction à la réglementation sur la gestion des réserves naturelles (article 191), le délit d'importation et de propagation d'espèces exotiques envahissantes (article 191a), le délit de propagation de maladies dangereuses pour l'homme (article 186). En outre, il existe une forme d'infraction formelle, qui est une violation de la réglementation sur la protection des animaux figurant sur la liste des espèces précieuses et rares menacées prioritaires pour la protection (article 190) ; Les trois composantes du crime sont à la fois formelles et matérielles, à savoir : le crime de propagation de maladies dangereuses pour les animaux et les plantes (article 187), le crime de destruction des ressources aquatiques (article 188).

2) Comment mesurer le degré de menace sur le milieu naturel pour appliquer les normes pénales? Si les conséquences sont les menaces susmentionnées, alors ces conditions constituent-elles une base objective pour reconnaître une criminalité plus élevée de l'acte? L'auteur a la capacité de prévoir la menace contre l'environnement, mais comment la mesurer ? Quels sont donc les indicateurs pour la sanction plus élevée?

Afin de déterminer le niveau de violation et le niveau d'impact sur l'environnement à travers les actes, le Code pénal a des réglementations spécifiques sur la quantité et le niveau d'actes spécifiques. Selon l'article 235 du Code pénal de 2017, le délit de pollution de l'environnement est le suivant :

¹⁰ Institut de recherche en sciences juridiques, Commentaire scientifique sur le Code pénal de 1999, Maison d'édition publique Sécurité populaire, Hanoï, 2001

¹¹ *Ibid*

1. Personne qui est passible d'une amende de 50 000 000 à 500 000 000 VND ou d'une peine de prison de 3 mois à 2 ans la personne qui commet l'un des actes suivants :

a) Enfouir, déverser ou rejeter illégalement dans l'environnement de 1 000 kilogrammes à moins de 3 000 kilogrammes de déchets dangereux contenant des composants dangereux spéciaux dépassant le seuil de déchets dangereux prescrit par la loi ou contenant des substances faisant l'objet de déchets dangereux exclus en vertu de l'annexe A de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ou de 3 000 kilogrammes à moins de 10 000 kilogrammes d'autres déchets dangereux ;

b) Enfouir, déverser ou rejeter illégalement dans l'environnement de 500 kilogrammes à moins de 1 000 kilogrammes de déchets dangereux contenant des composants dangereux spéciaux dépassant le seuil de déchets dangereux prescrit par la loi ou contenant des substances faisant l'objet de déchets dangereux exclus en vertu de l'annexe A de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ou de 1 500 kilogrammes à moins de 3 000 kilogrammes d'autres déchets dangereux mais qui ont été sanctionnés administrativement pour l'un des actes spécifiés dans Ce ou a été reconnu coupable de ce crime, n'a pas encore effacé de casier judiciaire mais le violer quand même;

c) Rejeter dans l'environnement de 500 mètres cubes (m³) par jour à moins de 5 000 mètres cubes (m³) par jour d'eaux usées dont les paramètres environnementaux dangereux dépassent le règlement technique national sur l'environnement de 05 fois à moins de 5 fois par jour. 10 fois ou de 300 mètres cubes (m³) par jour à moins de 500 mètres cubes (m³) par jour d'eaux usées avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement 10 fois ou plus ;

d) Rejeter dans l'environnement 500 mètres cubes (m³) par jour ou plus d'eaux usées avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement de 03 fois à moins de 05 fois ou de 300 mètres cubes (m³) par jour à moins de 500 mètres cubes (m³) par jour d'eaux usées avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement de 05 fois à moins de 10 fois ou de 100 mètres cubes (m³) par jour à moins de 300 mètres cubes (m³) par jour d'eaux usées avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement 10 fois ou plus mais ayant été sanctionné administrativement pour l'un des actes spécifiés à la clause du présent article. Celui-ci ou a été reconnu coupable de ce crime, n'a pas encore effacé de casier judiciaire mais le violer quand même ;

đ) Rejeter dans l'environnement de 150 000 mètres cubes (m³) par heure à moins de 300 000 mètres cubes (m³) par heure d'émissions avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant le règlement technique national sur l'environnement de 05 fois à moins de 10 fois ou de 100 000 mètres cubes (m³) par heure à moins de 150 000 mètres cubes (m³) par heure d'émissions avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement 10 fois ou plus ;

e) Rejeter dans l'environnement 150 000 mètres cubes (m³) par heure ou plus d'émissions avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement de 03 fois à moins de 05 fois ou de 100 000 mètres cubes (m³) par heure à moins de 150 000 mètres cubes (m³) par heure d'émissions avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement de 05 fois à moins de 10 fois ou de 50 000 mètres cubes (m³) par heure à moins de 10 fois par heure. (m³) par heure d'émissions avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement 10 fois ou plus mais ayant été sanctionné administrativement pour l'un des actes visés à l'article 2 de la présente loi ou ayant été reconnu coupable de ce crime, n'a pas encore effacé de casier judiciaire mais le violer quand même ;

g) Enfouir, déverser et rejeter illégalement dans la nature des déchets solides banals de 100 000 kilogrammes à moins de 200 000 kilogrammes ou de 70 000 kilogrammes à moins de 100 000 kilogrammes mais ayant fait l'objet d'une sanction administrative pour l'un des actes suivants : visés au présent article ou ayant fait l'objet d'une reconnu coupable de ce crime, n'a pas encore effacé son casier judiciaire mais le violer quand même ;

h) Rejeter dans l'environnement des eaux usées, enfouir, enterrer, déverser, rejeter dans l'environnement des déchets solides ou disperser des gaz résiduels contenant des substances radioactives dépassant la valeur de dose de 50 millisivives (mSv) par an à moins de 200 millisecondes (h) mSv) par an ou une valeur de débit de dose allant de 0,0025 millisiv (mSv) par heure à moins de 0,01 millisiv (mSv) par heure.

2. En commettant le crime dans l'une des circonstances suivantes, les contrevenants seront passibles d'une amende comprise entre 500.000.000 et 1.000.000.000 VND ou d'une peine de prison comprise entre 01 et 05 ans :

a) Enfouir, déverser et rejeter illégalement dans l'environnement de 3 000 kilogrammes à moins de 5 000 kilogrammes de déchets dangereux contenant des composants dangereux

spéciaux dépassant le seuil de déchets dangereux prescrit par la loi ou contenant des substances faisant l'objet de déchets dangereux exclus en vertu de l'annexe A de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ou de 10 000 kilogrammes à moins de 50 000 kilogrammes d'autres déchets dangereux ;

b) Rejeter dans l'environnement de 5 000 mètres cubes (m³) par jour à moins de 10 000 mètres cubes (m³) par jour d'eaux usées dont les paramètres environnementaux dangereux dépassent le règlement technique national sur l'environnement de 05 fois à moins de 5 fois par jour. 10 fois ou de 500 mètres cubes (m³) par jour à moins de 5.000 mètres cubes (m³) par jour d'eaux usées avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement 10 fois ou plus ;

c) Rejeter dans l'environnement de 300 000 mètres cubes (m³) par heure à moins de 500 000 mètres cubes (m³) par heure avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant le règlement technique national sur l'environnement de 05 fois à moins de 10 fois ou de 150 000 mètres cubes (m³) par heure à moins de 300 000 mètres cubes (m³) par heure d'émissions avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement 10 fois ou plus ;

d) Enfouir, déverser ou rejeter illégalement dans l'environnement des déchets solides ordinaires de 200 000 kilogrammes à moins de 500 000 kilogrammes ;

d) Rejeter dans l'environnement des eaux usées, enfouir, déverser, déverser, déverser dans l'environnement des déchets solides ou disperser des gaz résiduels contenant des substances radioactives dépassant des valeurs de dose allant de 200 millisiv (mSv) par an à moins de 400 milliseconde (d) mSv) par an ou une valeur de débit de dose allant de 0,01 millisiv (mSv) par heure à moins de 0,02 milliseconde (mSv) par heure ;

e) Provoquant des graves conséquences.

3. En commettant le crime dans l'une des circonstances suivantes, les contrevenants seront passibles d'une amende comprise entre 1.000.000.000 et 3.000.000.000 VND ou d'une peine de prison comprise entre 03 et 07 ans :

a) Enfouir, enfouir, déverser ou rejeter illégalement dans l'environnement 5 000 kilogrammes ou plus de déchets dangereux contenant des composants dangereux spéciaux dépassant le seuil de déchets dangereux prescrit par la loi ou contenant des substances soumises à exclusion conformément à la réglementation. Annexe A de la Convention de Stockholm sur Polluants organiques persistants ou 50 000 kilogrammes ou plus d'autres déchets dangereux ;

b) Rejeter dans l'environnement de 10 000 mètres cubes (m³) par jour ou plus d'eaux usées avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement de 05 fois à moins de 10 fois ou 5 000 mètres cubes (m³) par jour ou plus d'eaux usées a paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement 10 fois ou plus ;

c) Rejeter dans l'environnement 500 000 mètres cubes (m³) par heure ou plus d'émissions avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement de 05 fois à moins de 10 fois ou 300 000 mètres cubes (m³) par heure ou plus les émissions avec des paramètres environnementaux dangereux dépassant les réglementations techniques nationales sur l'environnement 10 fois ou plus ;

d) Enfouir, déverser ou rejeter illégalement dans l'environnement des déchets solides ordinaires de 500 000 kilogrammes ou plus ;

d) rejeter dans l'environnement des eaux usées, enfouir, enfouir, déverser, rejeter dans l'environnement des déchets solides ou disperser des gaz résiduels contenant des substances radioactives dépassant la valeur de dose de 400 milliargent (mSv) par an ou plus ou la valeur des doses de 0,02 millisievert (mSv) par heure ou plus ;

e) Provoquant des conséquences très graves ou particulièrement graves.

4. Les contrevenants peuvent également être passibles d'une amende de 30 000 000 à 200 000 000 VND, d'une interdiction d'occuper certains postes, d'exercer certaines professions ou d'exercer certains travaux pendant un à cinq ans.

5. Une l'entité légale e qui commet une infraction visée au présent article est passible d'une amende comme suit :

a) En commettant le crime dans les cas spécifiés à la clause 1 du présent article, les contrevenants seront passibles d'une amende entre 3 000 000 000 et 7 000 000 000 de VND ;

b) En commettant le crime dans les cas spécifiés à la clause 2 du présent article, les contrevenants seront passibles d'une amende entre 7 000 000 000 VND et 12 000 000 000 VND ou verront leur activité suspendue pour une durée de 6 mois à 2 ans ;

c) En commettant le crime dans les cas spécifiés à la clause 3 du présent article, les contrevenants seront passibles d'une amende entre 12 000 000 000 VND et 20 000 000 VND ou verront leur activité suspendue pour une durée comprise entre 01 et 03 ans ;

d) Commettre le crime dans les cas spécifiés à l'article 79 du présent Code, l'opération sera définitivement suspendue ;

d) L'entité légale commerciale peut également être passible d'une amende de 1 000 000 000 VND à 5 000 000 000 VND, d'une interdiction de faire des affaires ou d'opérer dans certains domaines pendant 01 à 03 ans.

Les règlements ci-dessus sont spécifiés pour chaque niveau de violation, ce qui correspondra à une pénalité forfaitaire. Selon le droit pénal vietnamien, les circonstances aggravantes sont prescrites sous forme de liste et attachées à l'infraction, faisant qu'augmenter le danger de ce crime. Les circonstances qui sont définies par le droit pénal vietnamien comme des circonstances aggravantes sont : Crime organisé; Commettre un crime de professionnalisme; Gagner des positions et des pouvoirs pour commettre des crimes ; Commettre un crime de nature criminelle ; Commettre des crimes pour des motifs méprisables ; Exécuter intentionnellement le crime jusqu'au bout ; Commettre le crime plus de 2 fois ; Récidive dangereuse ou récidive ; Commettre le crime contre une personne de moins de 16 ans, une femme enceinte ou une personne âgée de 70 ans ou plus ; Commettre des crimes contre des personnes qui se trouvent dans des situations défavorables sans défense, des personnes handicapées ou souffrant d'un handicap particulièrement grave, des personnes ayant une conscience limitée ou des personnes aux facettes différentes ; Profitant de la situation de guerre, d'urgence, de catastrophe naturelle, d'épidémie ou d'autres difficultés particulières de la société ; Utiliser des astuces sophistiquées, rusées ou cruelles pour commettre des crimes ; Utiliser des astuces ou des moyens capables de causer du tort à de nombreuses personnes pour commettre des crimes ; Inciter une personne de moins de 18 ans à commettre un crime ; Agir de manière traîtresse ou agressive Éviter ou dissimuler un crime.¹² Les actes classés dans une fourchette de sanctions forfaitaires en fonction du degré d'impact négatif sur l'environnement ne sont pas considérés comme aggravants. Dans ce cas, les circonstances aggravantes déterminant le cadre de la peine sont celles qui modifient le caractère dangereux de l'infraction spécifiée dans les cadres aggravants de chaque crime spécifique.

3) Comment l'évolution de la réglementation peut-elle conduire à l'inéluctabilité des sanctions pour les infractions liées à l'importation illégale de déchets dangereux depuis l'étranger?

¹² Clause 1, l'article 52 du Code pénal 2015 (modifié 2017)

En plus des réglementations sur l'association avec des personnes (organisations) qui déversent des déchets sur le territoire du Vietnam (239 du Code pénal), il existe également des réglementations sur le comportement d'association avec d'autres personnes.

L'article 236 du Code pénal stipule que le délit de violation des réglementations sur la gestion des déchets dangereux ne s'applique qu'aux personnes physiques, de sorte que, selon la nature et le niveau de danger, l'acte de violation des écrans de sanction suivants :

- Le premier cadre de pénalité

Toute personne compétente qui permet d'enfouir, de déverser ou de décharger en violation de la loi sur les déchets dangereux avec des composants dangereux spéciaux dépassant le seuil de déchets dangereux tel que prescrit par la loi ou contenant des substances qui doivent être éliminées, sauf en vertu de l'annexe A de la convention de Stockholm sur polluants organiques persistants de 3 000 kilogrammes à moins de 5 000 kilogrammes; déchets contenant des substances radioactives, entraînant une contamination de l'environnement par des sources radioactives présentant un niveau de danger inférieur à la moyenne selon le Règlement technique national sur la radioprotection - regroupement et classification des sources radioactives dépassant les normes autorisées, les contrevenants seront passibles d'une amende de VND 50.000.000 et 200.000.000, une réforme non privative de liberté jusqu'à 2 ans ou une peine de prison comprise entre 3 mois et 2 ans.

- Deuxième cadre de pénalité

En commettant le crime dans l'une des circonstances suivantes, les contrevenants seront passibles d'une amende entre 200 000 000 et 1 000 000 000 de VND ou d'une peine d'emprisonnement de 2 à 5 ans :

- Déchets dangereux avec des composants dangereux spéciaux dépassant le seuil de déchets dangereux conformément à la réglementation requis par la loi ou contenant des substances sujettes à exclusion en vertu de l'annexe A de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants de 5 000 kilogrammes à moins de 10 000 kilogrammes ; déchets contenant des substances radioactives, entraînant une contamination de l'environnement par des sources radioactives de danger moyen conformément au Règlement technique national sur la radioprotection - regroupement et classification des sources radioactives dépassant les normes d'autorisation ;

- Organiser;
- Commettre le crime deux fois ou plus ; - Récidive dangereuse.
- Troisième cadre de pénalité

Commettre le crime dans le cas de déchets dangereux avec des composants dangereux spéciaux dépassant le seuil de déchets dangereux tel que prescrit par la loi ou contenant des substances qui doivent être exclues en vertu de l'annexe A de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants décomposer 10 000 kilogrammes ou plus ; les déchets contenant des substances radioactives, entraînant une contamination de l'environnement par des sources radioactives présentant un danger supérieur à la moyenne selon le Règlement technique national sur la radioprotection - regroupement et classification des sources radioactives dépassant la norme autorisée, sont passibles d'une peine de 5 à 10 ans d'emprisonnement.

Outre les sanctions susmentionnées, les contrevenants peuvent également être passibles d'une amende de 10 000 000 à 150 000 000 VND, d'une interdiction d'occuper certains postes, d'exercer certaines professions ou d'exercer certains travaux pendant un à cinq ans.

4) Comment définit-on dans votre droit « un écodommage significatif » dans la responsabilité pénale?

Dans le droit pénal vietnamien, les actes qui causent des dommages importants à l'écosystème menant à des poursuites pénales sont des actes de violation, portant atteinte au régime de protection de la biodiversité, aux ressources génétiques rares pour la recherche scientifique et à l'écotourisme du pays. Ces actes peuvent se produire dans des réserves naturelles, des parcs nationaux, des monuments naturels ou d'autres espaces naturels spécialement protégés par l'État¹³.

5) L'écocriminalité est-elle qualifiée parmi les délits ? L'acte est-il un crime contre l'environnement ou contre la protection de la nature ?

Les crimes portant atteinte à l'écosystème appartiennent au groupe des crimes qui portent atteinte aux relations sociales liées à la garantie de la sécurité écologique de la population. Ce

¹³ Selon la loi sur la biodiversité 2008, modifiée et complétée en 2018 ; Article 245 du Code pénal 2015 (modifié 2017)

sont des crimes qui ne causent pas de pollution environnementale mais menacent la sécurité écologique humaine. Il est possible que des personnes qui commettent des crimes à des fins économiques aient commis des actes qui contribuent à réduire le nombre d'espèces animales figurant sur la liste des espèces menacées, précieuses et rares prioritaires pour la protection et en voie d'extinction, telles que : Crime de violation des réglementations sur la protection des animaux sur la liste des espèces précieuses et rares menacées prioritaires pour la protection¹⁴. Il existe des cas où les contrevenants commettent des actes de violation des réglementations sur la gestion des réserves naturelles et des forêts vierges, causant des perturbations dans l'environnement d'origine des animaux et des plantes, tels que : Crime de violation des réglementations sur la gestion des réserves naturelles¹⁵.

6) Dans quelle mesure la sanction de l'écocrime joue-t-elle une fonction complémentaire, préventive ou exclusivement réparatrice ?

Dans le droit pénal du Vietnam, lors de la commission de crimes liés à l'environnement en général et portant atteinte à l'écosystème en particulier, il y aura des amendes (pour les personnes physiques et morales), des peines d'emprisonnement (pour les personnes physiques) et des opérations de suspension (l'entité légale). Dans ce-cas-là, l'amende appliquée est la peine principale ou complémentaire pour la'entité commerciale pénale. tandis que l'emprisonnement et la suspension sont les principales peines. Les mesures d'indemnisation et de réparation ne sont prévues que pour la partie à régler selon les activités de procédure civile pour la partie poursuite civile. Dans les procédures pénales, l'indemnisation n'est imposée que sur la responsabilité compensatoire de l'État¹⁶.

3.3. Evolution du droit pénal en matière environnementale

1) Dans votre droit dans quelle direction évolue le droit pénal de la protection de l'environnement : vers une dépenalisation ou vers le remplacement des mesures pénales par des mesures d'indemnisation et de pédagogie?

Dans le domaine pénal, la protection de l'environnement est de plus en plus ciblée et renforcée. Et les réglementations liées à la protection de l'environnement évoluent vers des réglementations de plus en plus strictes. Les signes qualitatifs déterministes de l'ancienne loi

¹⁴ Article 241 du Code pénal 2015 (modifié 2017)

¹⁵ *Ibid*

¹⁶ Articles 18, 32 Loi sur la responsabilité en matière d'indemnisation de l'État 2017

ont été remplacés par des dispositions quantitatives claires dans le Code pénal de 2015. Et ces réglementations sont de plus en plus précises et élargissent le champ des sujets passibles de la responsabilité pénale à des sujets spécifiques. En générale, la tendance d'évolution du droit pénal des infractions environnementales ira dans le sens d'une concrétisation des actes, d'un élargissement du champ d'application et d'un relèvement du niveau des amendes. Parce qu'il s'agit d'un crime à caractère particulier, affectant le cadre de vie, causant des dommages importants à de nombreuses personnes et à de nombreuses créatures, les peines ne vont pas évoluer dans une tendance à la baisse ou s'arrêter juste au niveau des indemnisations pour accroître la dissuasion.

2) Dans votre pays, y-a-t-il des changements dans la garantie des écocréances ?

Conformément à la clause 1, article 138 de la loi sur la protection de l'environnement 2020, le paiement des services écosystémiques naturels est le suivant :

“Article 138. Paiement pour les services écosystémiques naturels

1. Le paiement des services écosystémiques naturels signifie l'utilisation des services écosystémiques naturels par des organisations et des individus pour payer aux organisations et aux individus les valeurs environnementales et paysagères créées par les écosystèmes naturels afin de protéger, maintenir et développer les écosystèmes naturels.”

Selon les dispositions de l'article 121 du décret 08/2022/ND-CP, la rémunération des services écosystémiques naturels est la suivante :

- Les services environnementaux forestiers de l'écosystème forestier sont appliqués conformément aux dispositions de la loi forestière. Les organisations et les particuliers qui ont payé pour les services environnementaux forestiers des écosystèmes forestiers conformément à la loi forestière avant la date d'entrée en vigueur du présent décret ne sont pas tenus de payer pour les services écosystémiques naturels selon les dispositions du décret 08/2022/ND-CP.

- Les services écosystémiques naturels éligibles au paiement conformément aux dispositions des points b, c et d, alinéa 2, article 138 de la loi sur la protection de l'environnement 2020 comprennent :

Services écosystémiques des zones humides à des fins touristiques, récréatives et aquacoles des zones humides importantes et des zones écologiques mixtes conformément à la loi sur la biodiversité ;

Services écosystémiques marins à des fins de tourisme, de divertissement et d'aquaculture dans les zones de conservation marine et les zones de protection des ressources aquatiques ;

Services écosystémiques des montagnes rocheuses et des grottes appartenant au patrimoine naturel à des fins d'activité touristique et de divertissement ; services écosystémiques de géoparc à des fins commerciales de tourisme et de divertissement; sauf dans le cas où le paiement des services environnementaux forestiers de l'écosystème forestier a été effectué conformément à la clause 1 du présent article.

- Le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement assure la responsabilité première et la coordination avec les ministères et les agences de niveau ministériel pour, soumettre au Premier Ministre pour décision l'organisation d'une application pilote de paiement pour les services écosystémiques de séquestration et de stockage du carbone marin, les écosystèmes des zones humides, comme base de rapport au gouvernement pour décision sur l'application officielle.

Dans le même temps, les organisations et les individus utilisant les services écosystémiques naturels doivent payer pour les activités suivantes¹⁷:

- Exploitation et utilisation de l'eau et de la surface marine de l'écosystème pour l'aquaculture, les services de divertissement aquatique ;

- Exploiter et utiliser le paysage de l'écosystème pour les services touristiques et de divertissement ;

- La production et les entreprises émettant des gaz à effet de serre doivent utiliser les services de séquestration et de stockage du carbone de l'écosystème pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

3) Quelles peines existent dans votre droit à l'encontre des écoresponsables ?

Selon le droit pénal du Vietnam, pour les crimes environnementaux, il n'y a pas de distinction entre la personne responsable ou tout individu ou organisation. Les délits environnementaux spécifiés dans le Code pénal s'appliquent à tous les individus et organisations s'ils commettent des violations, car la responsabilité de protéger l'environnement incombe à l'ensemble du peuple.

¹⁷ Clause 4, article 138 de la loi sur la protection de l'environnement 2020

4) Si le changement de l'environnement significatif est lié à l'intérêt commun et que, jusqu'à présent, aucune injonction obligatoire n'était prévue pour les crimes contre l'environnement, votre réglementation les prévoit-elle ? La mesure punitive est-elle de nature mixte, c'est-à-dire comprenant à la fois une sanction pénale classique et une réparation des dommages ?

Le Code pénal 2015 (modifié et complété en 2017) a repris la plupart des dispositions du droit international sur les crimes environnementaux pour améliorer la réglementation des groupes d'actes nuisibles à l'environnement. L'environnement est défini comme un crime, comme la concrétisation d'actes criminels. , construire un crime environnemental avec une structure formelle, élargir le champ d'application et augmenter le niveau de l'amende ainsi que l'ajout de l'objet du crime. La responsabilité pénale est une entité juridique commerciale, visant ainsi à protéger efficacement l'environnement et les ressources naturelles . Toute ordonnance d'éloignement/ordonnance obligatoire émise contre un crime environnemental dans le cas où la l'entité légale commet un crime sera définitivement interdite¹⁸. Selon l'article 33 du Code pénal de 2015 modifié et complété en 2017, les peines appliquées aux personnes morales comprennent deux grands types de peines et des peines complémentaires, selon le principe que « pour chaque délit, les personnes morales commerciales commettent des délits sous réserve d'un seul. peine principale et peut être passible d'une ou plusieurs peines complémentaires.

Les principales sanctions comprennent :

– Peine d'amende (article 77) : Cette peine est appliquée comme peine principale ou complémentaire à l'entité commerciale délictueuse. Le niveau de l'amende est déterminé en fonction de la nature et de la gravité du crime et en tenant compte de la situation financière de la l'entité commerciale et criminelle et de la fluctuation des prix, mais ne doit pas être inférieur à VND 50 000 000. – supérieur à la responsabilité administrative.

– Suspension des opérations pour une durée déterminée (article 78) : La suspension d'exploitation pour une durée déterminée signifie suspendre l'exploitation d'une l'entité légale e dans un ou plusieurs domaines où la l'entité légale e commet un crime portant atteinte à la vie, à la santé humaine, à l'environnement, à la sécurité et à l'ordre, à la sécurité sociale et les conséquences qui peuvent être surmontées dans la pratique ; La durée de la suspension des opérations est de 6 mois à 3 ans.

¹⁸ Article 79 du Code pénal 2015 (modifié 2017)

– Suspension définitive des opérations (article 79) : La suspension permanente de l'exploitation est la cessation de l'exploitation d'une l'entité commerciale dans un ou plusieurs domaines où la l'entité légale e commet un crime, causant des dommages ou est susceptible de causer des dommages à la vie de nombreuses personnes, des incidents environnementaux ou portant atteinte à la sécurité , l'ordre social et la sécurité et l'incapacité d'en remédier aux conséquences ; L'entité commerciales constituées uniquement pour commettre des délits sont définitivement suspendues de toutes opérations.

L'entité légale qui commettent des infractions environnementales peuvent être interdites d'exploitation (définitivement ou pour une durée déterminée) avec une amende compensatoire.

5) Dans votre droit, les mesures pénales ont-elles un impact sur l'objectif de protection de l'environnement ?

La promulgation d'une réglementation sur la responsabilité pénale des personnes physiques, des organisations et des personnes morales commerciales a ouvert une grande solution dans la lutte, la prévention et la lutte contre les délits environnementaux. De plus, cette disposition crée une compatibilité entre le droit pénal et le droit administratif, alors que la sanction administrative ne peut être suffisamment dissuasive et est disproportionnée à la gravité de l'infraction. Le Code pénal du Vietnam a ouvert un grand espoir pour prévenir, traiter strictement et repousser les activités causant la pollution de l'environnement avec des signes criminels des sujets, protégeant le cadre de vie vert, propre et sûr pour les personnes.

6) Des dispositions sur les délits environnementaux sont-elles introduites dans les peines pour les crimes environnementaux (ce qui signifie la possibilité d'une peine de 3 à 15 ans par exemple) ?

Selon les dispositions du Code pénal vietnamien, les peines pour les individus peuvent aller jusqu'à 15 ans (qui sont des crimes graves.¹⁹ Crimes environnementaux selon le Code pénal de 2015, il n'y a pas de crimes classés comme crimes particulièrement graves (aucune peine ne dépasse 15 ans pour les crimes environnementaux).

¹⁹ Par exemple, Crime de destruction de forêts (Article 242 du Code pénal 2015 (modifié 2017))